

## Le site de Neuchâtel condamné

**MEDTRONIC.** Le géant des technologies médicales basé à Dublin va proposer à ses employés de fermer le site de production de Neuchâtel d'ici à fin 2018. Une centaine d'employés et une quinzaine de temporaires sont concernés.

Medtronic Kryphon va ouvrir une période de consultation jusqu'au 10 mai prochain, indique-t-il dans une prise de position envoyée à l'ats, confirmant une information des radios régionales BNJ (RTN, RFJ, RJB). Les employés sont invités à soumettre des propositions alternatives.

En conséquence, l'entreprise a également notifié et est entrée en consultation avec les autorités cantonales. La proposition de Medtronic est liée aux dynamiques changeantes du marché de la kyphoplastie

par ballonnet, une procédure médicale permettant de réparer des fractures de la colonne vertébrale. La proposition actuellement examinée par les employés expose une feuille de route consolidant la production de kyphoplasties par ballonnets, dans le but de grouper les activités nécessitant des compétences similaires, simplifier la gestion de la qualité et maintenir la portée et la compétitivité du produit. Le site de Neuchâtel, spécialisé dans le traitement des fractures de vertèbres, avait été inauguré en juillet 2007. En Suisse, Medtronic emploie un millier d'employés. Outre Neuchâtel, l'entreprise est présente à Tolochenaz (VD), Münchenbuchsee (BE), Zurich et Neuhausen am Rheinfall (SH). Ces sites ne sont pas touchés par la restructuration. – (ats)

## Plan social avalisé à Genève

**WALO.** Le conflit entre la direction de la succursale genevoise du groupe de construction zurichois Walo Bertschinger et les syndicats est terminé. Un plan social a été signé après l'annonce il y a près de deux mois de la fermeture du site de Satigny (GE). L'accord a été conclu mardi après deux séances devant la Commission paritaire genevoise du gros oeuvre (CPGO), ont indiqué mercredi les différentes parties. Les divergences liées aux conditions de licenciement des 41 employés ont pu être réglées.

Principale préoccupation des syndicats Unia, Syna et Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT), la situation des travailleurs âgés a été discutée. Au total, 16 personnes licenciées ont plus de 50 ans.

Un certain nombre de protections favorisant l'accès à la retraite anticipée ont été garanties. Autre avancée, les partenaires ont trouvé un accord pour mieux prendre en compte les situations familiales des collaborateurs. Ceux qui n'auront pas pu trouver un autre emploi seront aidés.

La fin de ce conflit a été trouvée après plusieurs actions syndicales. Une grève avait duré six jours avant le lancement de la procédure de conciliation. Les syndicats avaient alors reconnu des efforts de la part de l'employeur. Ils mentionnaient notamment l'intégration de six collaborateurs licenciés fin 2016 dans le plan social et une prise en compte partielle des travailleurs âgés par la proposition de postes dans le canton de Vaud. – (ats)

## L'entrée remarquée dans le capital de Dufry

**HNA GROUP.** Prise de participation de 16%. Le groupe chinois avait déjà repris Gategroup et Swissport.

Le spécialiste bâlois du commerce de détail hors taxes Dufry compte un nouvel actionnaire de référence. Le conglomérat chinois HNA Group a acquis une participation de 16,79%.

Avec cette prise de participation, le groupe chinois a dépassé le seuil d'annonce de 15%, précise hier Dufry. La transaction reste toutefois soumise à certaines conditions.

Aucun contact n'a encore été établi entre Dufry et les nouveaux actionnaires, a indiqué un porte-parole. L'entreprise bâloise ne fera donc aucun commentaire sur l'opération.

Des rumeurs d'une montée de HNA dans l'actionariat de Dufry avaient surgi à fin mars. Selon le point journalier sur les participations de la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), le groupe chinois a très vraisemblablement racheté un paquet d'actions au fonds souverain singapourien Temasek et au qatari QIA, qui détenaient 16% auparavant.

HNA Group n'est pas un inconnu en Suisse. Il a notamment finalisé en fin d'année dernière le rachat du spécialiste zurichois des services et de la restauration de bord Gategroup. Le conglomérat chinois HNA avait auparavant avalé le spécialiste de l'assistance au sol Swissport, ainsi que le prestataire de services d'entretien pour l'industrie aéronautique SR Technics.

A la clôture, l'action Dufry a gagné 1,95% à 162,30 francs, dans un marché SLI en hausse de 0,76%. Les premiers commentaires d'analystes parlent de possibilités stratégiques pour le groupe bâlois et spéculent sur une possible augmentation de la participation des Chinois.

### HAPIMAG: un directeur de Google au conseil

Les actionnaires du prestataire de droits d'habitation de vacances Hapimag ont élu lors de leur assemblée générale Philipp Ries, directeur de l'industrie des voyages chez Google Suisse, au conseil d'administration. M. Ries dispose d'un savoir-faire avéré dans le domaine des nouveaux médias et doit soutenir Hapimag dans la communication et le marketing en ligne, a indiqué hier la société dans un communiqué. Le modèle d'affaires devait être adapté au changement des besoins des jeunes générations, a souligné Giagten Fontana, président du conseil d'administration, cité dans le communiqué. Pour l'avenir de Hapimag, il est décisif que la génération des «millennials» orientés vers les activités en ligne soient convaincus du modèle de la propriété partielle, a-t-il ajouté. ■

## Genève s'inscrit dans le top ten de l'arbitrage

**ARBITRAGE INTERNATIONAL.** Procédure accélérée pour le négoce de matières premières.

Au quatrième étage de la Maison économique genevoise, un espace est désormais dédié à l'arbitrage réunissant la direction et les secrétariats de deux associations de renommée internationale employant une dizaine de personnes à plein-temps: SCAI (Swiss Chambers' Arbitration Institution) et ASA (Association Suisse d'Arbitrage).

SCAI est composée d'une cour d'arbitrage, de son secrétariat, d'un comité administrateur et d'une direction générale. La cour de la SCAI est composée de 27 arbitres parmi les praticiens les plus chevronnés des études d'avocats implantées à Genève et en Suisse. Majoritairement suisse, cette cour inclut toutefois un associé d'une étude américaine ayant récemment agrandi son assise à Genève. Un des 27 membres de la cour est aussi présent à Singapour et un autre à Téhéran, preuve du rayonnement international de cette institution.

**Vincent Subilia**, président de SCAI et Caroline Ming, directrice, répondent aux questions de *L'Agefi* sur l'innovation de l'institution et ses projets de développement.

**Le cap des 1000 cas administrés vient d'être franchi par SCAI depuis l'unification des règles de procédures en 2004. Quelle est la proportion de cas de droit suisse?**

En 2015, 89% de nos dossiers étaient de nature internationale et impliquaient des sociétés basées dans 120 pays différents, 45% des cas administrés avaient leur siège à Genève et 70% concernaient le droit suisse, qui a la particularité d'être rédigé dans les quatre langues nationales et également traduit en anglais. SCAI a vocation à traiter tous types de droit, sur tous les continents et pour les entreprises de toutes les tailles. La révision en cours de la loi suisse d'arbitrage (chapitre 12) a le projet d'améliorer encore un loi déjà excellente, de la mettre à jour et de réduire les frais de résolution de litige des entreprises suisses et étrangères en permettant le recours auprès du Tribunal fédéral en anglais. Sur les 1000 cas administrés par SCAI, entre 3000



**VINCENT SUBILIA.** «Genève fait figure de pionnière grâce à son cluster de négoce.»

et 4000 entreprises sont concernées en réalité. En effet, un litige implique dans la plupart des cas, entre deux et quatre protagonistes. Il faut savoir, statistiquement que le nombre de litiges est très faible en proportion du nombre d'entreprises et de contrats signés. Les avocats spécialisés en arbitrage traitent plus d'une centaine de cas par an. La majorité des litiges peuvent se résoudre à l'amiable.

**SCAI a obtenu une récompense internationale en 2016 et a été nominé pour un prix de l'innovation en reconnaissance de la clause arbitrale accélérée inventée pour les litiges liés au négoce de matières premières.**

Nous sommes très fiers de cette procédure super-accelérée lancée il y a quelques années, qui permet de régler en un temps record (six mois maximum) les litiges des négociants en limitant l'administration des preuves notamment. Fort de succès, cette procédure a été étendue à tous les autres secteurs d'activités et à toute la Suisse. Résumés sous l'acronyme ACT (Arbitration for Commodity Trading), notre procédure fournit également une liste de praticiens par secteur d'activité, permettant aux négociants d'identifier immédiatement le bon spécialiste. Pionnière grâce à son cluster de négoce, SCAI annoncera une nouvelle clause adaptée à un autre secteur phare de notre économie, en juin prochain.

**Quelle est la proportion des litiges liés au négoce sur les 1000 cas administrés par SCAI?**

En 2015, 43% des cas procédures étaient accélérées (expedited), 3% des arbitres d'urgence (emer-

gency relief) et 54% des cas relevaient de la procédure normale. Pour la période 2004-2015, ces proportions étaient respectivement 39%, 1% et 60%. Selon la répartition par domaine du litige, 31% concernent les ventes de biens, pouvant aussi bien concerner les matières premières et les biens de consommation courante. Nous estimons les cas du négoce à la moitié d'entre eux. Il n'existe toutefois pas de marqueur précis pour isoler les seuls cas du cluster négoce.

**Quelle est la position de SCAI parmi les places concurrentes d'arbitrage international?**

SCAI figure dans le top 10 des places d'arbitrage international et est souvent citée dans le top 5 des règlements préférés des spécialistes de l'arbitrage. En 2016, nous avons reçu le prix de l'institution la plus remarquable (The most impressive) décerné par la principale publication mondiale, le GAR (Global Arbitration Review), succédant aux institutions arbitrales de Shanghai et de l'île Maurice, en 2015 et 2014, respectivement. SCAI a également été nominée pour le prix de l'institution la plus innovante, notamment pour notre procédure accélérée pour le négoce, étendue depuis à toute la Suisse et à tous les secteurs.

**Quelle est l'importance accordée par SCAI à la formation?**

SCAI accorde une place clé pour assurer la relève de nos arbitres chevronnés. La pédagogie est intégrée à notre philosophie avec une participation formelle au programme du MIDS (Master of International Dispute Settlement) du Graduate Institute à Genève, au programme de la SAA (Swiss Arbitration Academy) et un programme de stage au sein de SCAI. SCAI a également sponsorisé le Vis Moot Court, compétition d'arbitrage annuelle à Vienne, en présence de 2000 jeunes en formation de 200 pays et 1000 praticiens. Neuf universités suisses étaient représentées et plusieurs d'entre elles se sont vu remettre des prix.

INTERVIEW:  
ELSA FLORET

## Elmar Mock ou l'œuvre d'une vie

**DISTINCTION.** L'ingénieur chaux-de-fonnier Elmar Mock, coinventeur de la Swatch, est nominé aux côtés de deux autres finalistes pour le Prix de l'inventeur européen 2017, dans la catégorie «œuvre d'une vie». Son invention a révolutionné la fabrication des montres et donné un nouveau souffle à l'ensemble de l'industrie horlogère, relève l'Office européen des brevets (OEB). Elmar Mock est à l'origine de 178 familles de brevets en tant qu'inventeur ou coinventeur dans une grande variété d'industries, de l'horlogerie à l'ingénierie mécanique, ou encore dans les technologies médicales.

Il est célèbre pour la co-invention de la montre-bracelet Swatch, qui a révolutionné dans les années 1980 les processus de fabrication et redynamisé l'ensemble de l'horlogerie suisse. Pour cette innovation, Elmar Mock et Jacques Muller avaient reçu en 2010 le prix Gaïa décerné par le Musée international d'horlogerie.

L'ingénieur est également à la tête de la société d'ingénierie et de consultations techniques bien-sûre Creaholic. Cette «pépinière d'inventeurs» développe des solutions pour de nombreuses multinationales et est à l'origine de plusieurs entreprises dérivées à succès. Fondée en 1986, Creaholic emploie une cinquantaine de collaborateurs et a rempli plus de 800 missions de conseil. Son chiffre d'affaires se situe juste en dessous des cinq millions d'euros (5,36 millions de francs) et selon des estimations, les idées développées par ses consultants génèrent environ 3,75 milliards d'euros de revenus pour ses clients. «Elmar Mock est un inventeur qui a osé défier le statu quo et remettre en question un standard apparemment incontestable», a souligné le président de l'OEB, Benoît Battistelli, lors de l'annonce des finalistes pour le Prix de l'inventeur européen.

«En rompant avec les conventions, il n'a pas seulement offert au monde un garde-temps, il a aussi construit une entreprise créative à succès, dans laquelle l'invention est au cœur des activités. Il est réellement un inventeur-entrepreneur», a-t-il ajouté. Les gagnants de la douzième édition de ce prix récompensent l'innovation, attribué chaque année par l'OEB, seront annoncés le 15 juin prochain, lors d'une cérémonie à Venise. – (ats)